

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > MODDUS

MODDUS



MODDUS

Dernière mise à jour :

17.01.2021

Régulateurs de croissance

Protection des cultures

N° AMM :

9100046

Composition:

250 g/l

trinéxapac-éthyl

Famille chimique:

Esters de l'acide carboxylique

Formulation:

ME Micro-émulsion

Mode d'action:

Pénétrant

Régulateur de croissance des céréales, Moddus maîtrise la croissance des céréales pour lutter contre la verse et préserver le rendement et la qualité de la récolte.

Ses points forts :

- efficacité contre la verse,
- souplesse d'utilisation (notamment multicultures),
- stimulation du rendement et de la qualité,
- approuvé par de nombreux cahiers des charges de la filière agro-alimentaire.

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)

- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

1

[Suivant](#)

Blé Dur d'Hiver

Blé dur de printemps

Blé Tendre d'Hiver

Blé tendre de printemps

Epeautre

Féveroles

Graminées porte-graine

Légumineuses Fourragères Porte-graine

Orge d'Hiver

Orge de printemps

[Suivant](#)

•

Classement selon le règlement DPD/CLP :

Cette note est destinée uniquement aux produits avec un étiquetage **DPD** (ancien classement conforme à la Directive 99/45/CE).

Si un produit est mis sur le marché **avant le 1^{er} juin 2015** et si ce produit est vendu à l'utilisateur **avant le 1^{er} juin 2017** alors son utilisation est possible par l'agriculteur jusqu'à épuisement des stocks. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur la FDS.

:

•

**SGH02**

•

**SGH07**

•

**SGH09****Classement****Mention d'avertissement**

Attention

Délai de rentrée

- Pour les travailleurs : 24 Heures

Mentions de danger

- H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation.
- P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- Contient des isomères du pentanol.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Équipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pour l'opérateur, porter dans le cadre d'une application par pulvérisation vers le bas, pendant le mélange/chargement : des gants en nitrile EN ISO 374-1/A1 et EN 16523-1+A1 (type A); un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065, un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1 à porter par dessus la combinaison précitée, des lunettes ou écran facial certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3).
- Pour l'opérateur, porter dans le cadre d'une application par pulvérisation vers le bas, pendant le nettoyage : des gants en nitrile EN ISO 374-1/A1 et EN 16523-1+A1 (type A); un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065, un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1 à porter par dessus la combinaison précitée, des lunettes ou écran facial certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3).
- Pour l'opérateur; porter lors de l'application, pulvérisation vers le bas, si application avec tracteur avec cabine : des gants en nitrile EN ISO 374-1/A+ et EN ISO 374-2 (type A,B ou C) à usage unique en cas d'intervention sur le matériel de puvérisation. Ces gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ; un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065.
- Pour l'opérateur; porter lors de l'application, pulvérisation vers le bas, si application avec tracteur sans cabine : des gants en nitrile EN ISO 374-1/A+ et EN ISO 374-2 (type A,B ou C) à usage unique en cas d'intervention sur le matériel de puvérisation ; un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065.
- Pour le travailleur, porter : un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ; en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés EN ISO 374-1/A1 et EN 16523-1+A1 (type A)

Préparation de la bouillie

Verser MODDUS en cours de remplissage de la cuve (50%). N'agiter qu'en fin de remplissage

Conditions particulières de mise en oeuvre

Traiter des cultures en bon état végétatif et sanitaire.

Appliquer par temps calme, sur végétation sèche et sans crainte de pluie dans les 2 heures suivant le traitement.

Éviter de traiter lorsque de grandes amplitudes de température (dont de fortes températures négatives) sont à craindre.

Éviter de traiter des plantes en situation de stress hydrique ou susceptibles de le subir.

Éviter de traiter des plantes en situation de stress azoté ou susceptibles de le subir. Éviter en particulier toute rupture de l'alimentation azotée.

Pulvérisation

Bien régler la hauteur de la rampe pour avoir une pulvérisation homogène

Volume d'eau

100 à 150 l/ha à adapter en fonction du choix des buses. Augmenter les volumes pour les buses à limitation de dérive

Paramètres pression

1.7 à 2.5 bars pour les buses à fente. Les plus basses pressions pour chacun des types de buses à dérive limitée

Délai sans pluie

2 heures suivant le traitement:

Type de buse

A fente

A limitation de dérive

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

En cas d'urgence appeler le 112 ou le 15 et le centre anti-poison.
Numéro d'urgence Syngenta France N° vert 0 800 803 264.

 N° Vert 0 800 803 264

En cas d'accident de transport composer le 06 11 07 32 81.
Signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)



Signalez-nous vos symptômes

 N° Vert 0 800 887 887
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Premiers soins en cas d'incident :

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé et rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : amener la personne à l'air libre.

Pour des informations complémentaires, se référer à la section 4 de la fiche de données de sécurité.

- MODDUS® - Attention - H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

MODDUS® - AMM N° 9100046 - Composition : 250 g/l trinéxapac-éthyl * - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer. P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .
